

Madame Elisabeth Borne
Première Ministre

Monsieur Aurélien Rousseau
Ministre de la Santé et la Prévention

Madame Sylvie Retailleau
Ministre de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche

Paris, le 21 septembre 2023

Objet : Organisation du groupe de travail sur la réingénierie de la formation en maïeutique

Madame la Première Ministre,
Madame, Monsieur les Ministres,

Le Conseil National de l'Ordre des sages-femmes -CNOSF-, le Conseil National Professionnel de Maïeutique -CNPM- et le Collège National des Sages-Femmes de France -CNSF- ne peuvent répondre favorablement à l'invitation du Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche et du Ministère de la Santé et de la Prévention à participer à la première réunion du groupe de travail, sur la réingénierie de la formation en maïeutique, qui doit se tenir ce vendredi 22 septembre, en raison de la composition de ce groupe.

Prévue par la loi du 25 janvier 2023 visant à faire évoluer la formation de sage-femme, cette réforme essentielle a été obtenue à l'issue d'un mouvement social sans précédent de la profession afin de notamment rappeler le caractère médical de la profession et d'améliorer les conditions de formation des étudiants sages-femmes. Et pourtant, la composition du groupe de travail arrêtée par les deux ministères revient à mettre sous la tutelle des médecins la profession et la formation des étudiants en maïeutique.

L'Ordre, en tant que garant de l'indépendance professionnelle des sages-femmes, le CNP de Maïeutique, représentant de dix associations professionnelles et le CNSF, société scientifique et savante des sages-femmes, ne peuvent accepter cette situation inappropriée et inique. En effet, lors des derniers travaux de réingénierie de la formation en maïeutique, il n'y avait pas de représentant des médecins dans le groupe de travail. Tout comme, bien évidemment, les sages-femmes n'ont pas participé à la réingénierie des études de médecine.

Cette situation sans précédent est d'autant plus incompréhensible que le circuit de consultation à travers différentes instances, telle que la Commission Nationale des Etudes de Maïeutique, Médecine, Odontologie et Pharmacie, prévoit la consultation des autres professions.

Dès lors, le CNOSF, le CNPM et le CNSF demandent que les travaux préparatoires concernant la réingénierie des études en maïeutique se déroulent avec le Conseil National des Universités -CNU- Maïeutique mais sans représentant des instances des médecins.

Dans l'attente d'une correction de la composition de ce groupe de travail, le Conseil National de l'Ordre des Sages-Femmes, le Conseil National Professionnel de Maïeutique et le Collège National des Sages-Femmes de France ne pourront prendre part à un groupe de travail dont la composition illégitime ne peut être acceptée par la profession.

Mesdames, Messieurs, veuillez être assurés de nos salutations respectueuses.

Isabelle DERRENDINGER
Présidente du CNOSF

Eléonore BLEUZEN-HER
Présidente du CNSF

Sabine PAYSANT
Présidente du CNPM